

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
PROCES-VERBAL DU 1^{er} JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le mardi 1er juillet 2025, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les administrateurs suivants :

COGUEEN Marie-Jo; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE GOFF Yannick ; LE FOLL Marie-Françoise.

Administrateurs excusés :

BOSCHER Marina; BOUILLLOT Lise; ECHEVEST Yannick; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE BLOAS Mireille; LE CALVEZ Michel; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline ; INDERBITZIN Laure-Line; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; GENETAY Stéphanie; VAUTHIER Ophélie ; GOASDOUE Gérard; VILLECROZE Philippe ; CROISSANT Guy.

Administrateurs absents :

OLLIVRO HERVE ; LE SAULNIER Brigitte.

Administrateur absent ayant donné pouvoir : 1

En exercice : 25

Présents : 5

Absents : 19

Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : 20 juin 2025

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Pour introduire cette séance, Mme Guillou précise que la séance du Conseil d'administration du CIAS du jeudi 19 juin 2025 n'a pu se tenir faute de quorum. Les services du CIAS ont rédigé un PV de carence (cf. doc joint en annexe). En conséquence, en conformité avec les dispositions du CGCT et du CASF, le Conseil d'Administration du CIAS est à nouveau convoqué ce jour. Il est précisé qu'il délibérera valablement sans condition de quorum.

Avant de dérouler l'ordre du jour, la Vice-présidente souhaite ajouter une question :

Le Conseil d'Administration est invité à :

1. Approuver la mise à la réforme de :
 - 3 lits médicalisés acquis en 2008, amortis sur 5 ans, d'une valeur initiale 1 910 € et de fixer le prix de revente à 1 €.
 - 1 tondeuse autoportée acquise en 1998, amortie sur 5 ans, d'une valeur initiale 12 195.92 € et de fixer le prix de revente à 200 €.
2. Autoriser le Président ou son représentant à signer le certificat administratif d'apurement de l'inventaire comptable des immobilisations et à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Administration adopte cette proposition à l'unanimité.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 avril 2025.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 avril 2025.

2. CIAS :

• Approbation du Compte Financier Unique

Pour l'exercice 2024, le Compte Financier Unique fait état des résultats suivants :

Section de Fonctionnement	Charges	Produits	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Total	329 745.81€	332 290.15€	2544.34 €
Section d'Investissement	Charges	Produits	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Total	15586 €	17 407,50 €	1 821,50 €
Total des sections			4 365.84 €

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du CIAS pour l'exercice 2024.

• Adoption du rapport d'activités.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport d'activités du CIAS pour l'exercice 2024.

• Demandes de subvention.

Après examen des demandes présentées en séance, le Conseil d'Administration se prononce sur les demandes de subvention :

Demandes de subventions dév social - exercice 2025						
Opérateurs	Intitulés des projets	Financement accordé 2024	Financement sollicité 2025	Notes	Commentaires du Conseil d'Administration	Décision du Conseil d'Administration
CCAS Guingamp	Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration	2 500 €	4 500 €	renouvellement demande	maintien du soutien	2 000 €
Collectif de soutien aux migrants	Organisation d'un pique nique et d'un repas solidaires	-	1 500 €	renouvellement demande (2023)	soutien symbolique	200 €
Jardin des âges	Activités au sein de l'EHPAD "Les Magnolias"	800 €	800 €	renouvellement demande	maintien du soutien	800 €

3. EHPAD :

- **Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif.**

Pour l'exercice 2024, le compte de gestion et le Compte administratif font état des résultats suivants :

Section de Fonctionnement	Charges	Produits	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Total	3 480 713,68	3 418 082,07	-62 631,61
Section d'Investissement	Charges	Produits	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Total	20 404,55	29 884,45	9 479,95
Total des sections			-53 151,66

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'EHPAD pour l'exercice 2024.

- **Modification de l'organisation.**

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur une nouvelle organisation de l'établissement, conçue en concertation avec les équipes, et qui sera mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- Une nouvelle sectorisation des bâtiments en maisonnées (sur 2 niveaux).
- La constitution de « binômes soignant / ASH » pour chaque maisonnée.
- Un Service en salle de restauration fractionné en deux services.
- L'organisation de journées dites « thérapeutiques » avec des activités en lien avec les besoins des résidents : début de la journée 10h30 – 11h00 pour une préparation des repas avec les résidents, déjeuner en commun et activités l'après-midi. Les repas pris par les soignants / accompagnants seront à la charge de l'établissement.

Plusieurs objectifs sont visés :

- Une amélioration de la qualité de vie au travail pour les agents.
- Un renforcement de la prise en charge des résidents en insistant sur le développement du lien social.
- Une amélioration du confort pendant les repas.

Cette proposition a été adoptée par le Conseil Social Territorial en date du 18 juin 2025.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, cette nouvelle organisation.

- **Modification du tableau des effectifs.**

Cette nouvelle organisation des services induit l'augmentation du temps de service (de 28h à 35h) pour 1 agent volontaire à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement à l'unanimité :

- ✓ Sur l'augmentation de la DHS d'un agent social, chargée des fonctions d'agent d'hébergement.
- ✓ Sur la modification du tableau des effectifs.

- **Point sur la création du GCSMS « Des Deux Rias ».**

Une rencontre a eu lieu le 22/05 avec le CCAS de la Roche Jaudy et l'ARS.

L'ARS a émis quelques remarques :

- ✓ L'Agence est favorable au principe de la création du GCSMS. Il conviendra de préciser les mutualisations et le projet de service.
- ✓ La création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) devrait faire l'objet d'un avis favorable. Le financement octroyé pour un PASA de 12 places est de 80 000€/an (fonctionnement et amortissement des investissements).
- ✓ Il y a une possibilité d'accompagnement ponctuel à la création du groupement.
- ✓ Le projet d'investissement à Pontrieux est à dissocier du GCSMS. Le projet est à échéance 2027. L'ARS ne peut s'engager à ce stade. La décision sera prise après instruction complète du dossier.

Pour apporter les précisions attendues par les autorités de Tutelle, une nouvelle rencontre a été programmée le 24/06/2025 pour préciser l'objet du groupement (exploitant des autorisations ou fusion des autorisations) et pour comparer et harmoniser les politiques RH des deux entités concernées.

Pour finaliser ce projet, les élus ont souhaité programmer d'une nouvelle rencontre (le 9/09/2025 à Pontrieux) pour :

- Arrêter une décision quant à l'objet du groupement.
- Préparer les travaux des instances (CST et Conseils d'Administration).
- Travailler sur l'harmonisation des politiques RH le cas échéant.

Le Conseil d'Administration du CIAS aura à statuer sur la création de ce GCSMS lors d'une prochaine séance le 18 septembre prochain.